

DIMANCHE 25 MAI 2025

VIDE GRENIER

Organisé par le Comité des fêtes 89340 CHAMPIGNY
Renseignements au 06.77.35.37.76 ou comitesdesfetes89340@gmail.com

Fiche à compléter et à remettre :

Comité des Fêtes de Champigny, 10 rue du Pressoir 89340 CHAMPIGNY, accompagnée du paiement par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Champigny, ou en espèces.

Vous pouvez réserver dès maintenant mais votre numéro d'emplacement vous sera communiquer qu'à partir du 12 avril 2025

Attention : Joindre OBLIGATOIREMENT une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité. Et pour les professionnels, un justificatif (KBIS ou autre) et pièce d'identité également. Seule les demandes complètes seront validées (bulletin d'inscription dûment complété, pièce d'identité et règlement).

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél portable :

Mail :

Titulaire de la pièce d'identité (CI, passeport...) n° :

Délivrée le préfecture de

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e)
- Vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Réservé à l'organisateur

N° emplacement(s) :

Payé € o Chèque o Espèce

REGLEMENT VIDE GRENIER : 25 MAI 2025 CHAMPIGNY

*L'accueil des exposants débutera à **6h** et devra impérativement se terminer à 18h. L'exposant s'engage, à présenter, lors Du vide grenier, sa carte d'identité

*Les mineurs devront fournir une autorisation parentale et les - de 10ans accompagnés d'un adulte.

*L'entrée est gratuite pour les visiteurs, débutera à 8h et se terminera à 18h.

*Aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux entre 8 et 18 heures.

Une voie de circulation d'un minimum de 3.50 m doit être respectée pour assurer la sécurité et le passage de la clientèle, des usagers et des véhicules de secours.

*Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : vente d'animaux, armes, nourriture, CD et jeux gravés (copies), produits inflammables, ... Ils doivent donc, de ce fait, être couvert par leur propre assurance.

*Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel, et ne peuvent en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tel que perte, casse, détérioration.

*La vente de boissons et de petite restauration est soumise à l'accord de l'association organisatrice.

*Les emplacements étant marqués, il vous est demandé de respecter les limites de ceux-ci. Toute personne ne respectant pas les espaces réservés à l'organisation sera priée de les quitter immédiatement Il n'y aura pas de facturation au mètre (un emplacement de 5ml supplémentaire vous sera facturé). Nous attirons votre attention sur le fait que le placement sera attribué/réservé par l'organisation. **Les exposants s'engagent à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé. Les objets non vendus ne peuvent être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.**

*L'organisateur se réserve le droit de récupérer les emplacements inoccupés après 8h et cela sans dédommagement pour l'exposant ne s'étant présenté.

*L'entité organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempéries. De même si le nombre d'exposants n'est pas satisfaisant. Seulement dans ces cas, un remboursement sera effectué.

TARIFS

CAMPESTRIENS : 5€ l'emplacement de 5m.

EXTERIEURS : 10€ l'emplacement de 5m.

Un emplacement par multiple de 5 mètres linéaires.

Campestriens :

☐emplacement(s) x 5€ =euros

Extérieurs :

☐emplacement(s) x 10 € =euros

N° emplacement(s) :